



Le syndicalisme n'est pas un délit !

Le Secrétaire Général de l'UD CGT de l'Allier est cité à comparaître, le 14 janvier 2020, au tribunal correctionnel de Montluçon.

Notre camarade est poursuivi pour les faits suivants :

Le 18 avril 2018, dans le cadre d'une journée d'action nationale et suite à une action de blocage sur un rond-point de Montmarault sur l'axe routier Centre Europe Atlantique, il sera entendu pour : dégradation ou détérioration volontaire de bien public ; entrave à la circulation ; avoir organisé une manifestation non déclarée en érigeant des barrages de pneumatiques sur voies desservant un rond-point proche d'entrée d'autoroute.

Le 11 avril 2019, à l'appel du comité de vigilance ferroviaire de l'Allier, dans le cadre d'un rassemblement contre la fermeture d'un guichet en gare de Montluçon, il sera entendu pour avoir organisé une manifestation non déclarée.

Le 30 mars 2019, journée nationale de mobilisation des retraités, il sera entendu pour avoir organisé une manifestation non déclarée.

Une seule audience, mais trois affaires. Manifestement, il y a bien une volonté de trouver un prétexte pour empêcher l'action de la CGT dans le département de l'Allier en s'en prenant au Secrétaire Général de l'Union Départementale.

Nous dénonçons ce qui s'apparente à un acharnement contre un militant de la CGT. Pour information, depuis 2014 notre camarade, Laurent Indrusiak, a été convoqué, 10 fois au commissariat, 1 fois en gendarmerie (avec une convocation portée à son domicile un dimanche matin), 1 fois devant un juge d'instruction (mis en examen) suivi d'un premier procès pour diffamation.

Les sanctions en droit pénal qui pèsent contre des militants syndicaux, traités comme des « voyous » par le patronat, le gouvernement et certains procureurs, sont inadmissibles, et n'ont rien à voir avec la réalité du fait syndical.

Pour la CGT, porter atteinte à un militant CGT, c'est porter atteinte à toute la CGT.

L'Union Départementale CGT de l'Allier appelle à un rassemblement de soutien, lors du jugement le mardi 14 janvier à Montluçon à 14h00. L'objectif que nous devons collectivement nous fixer est de construire une forte mobilisation militante pour peser sur le jugement et obtenir la relaxe pure et simple de notre camarade.